



Licenciement et jugement prudhomme

Par **Anthom**, le **08/04/2016** à **11:22**

bonjour

j'ai été licencié en juillet 2014.

licenciement abusif réelle (motifs très futiles ,aucun avertissement au préalable ...).

j'étais cadre avec 28 ans d'ancienneté (âge 57 ans).

j'ai pris un avocat et le jugement doit intervenir dans 2mois.

je n'ai retrouvé à ce jour aucun poste!!

que puis-je attendre en terme d'indemnités ?

sachant que d'après mon conseil il y aura appel (plusieurs mois supplémentaires à attendre)

et que j'ai un projet personnel sera-t-il judicieux de négocier ?

dans vos pratiques et connaissances combien les juges peuvent proposer dans une situation

homme la miennne sachant que les conclusions adverse sont injustifiées (reproches qui ne

sont pas dans la lettre de licenciement,

aucune preuve concrète)!!!

merci pour votre aide.

Par **P.M.**, le **08/04/2016** à **19:48**

Bonjour,

Je pense que vous avez chiffré vos demandes avec votre avocat et si l'entreprise à au moins 11 salariés, l'indemnité pour licenciement sans cause réelle et sérieuse ne peut être inférieure à 6 mois de salaire...

La décision d'accepter une transaction vous appartient et ne peut être prise qu'en fonction de la proposition qui vous est faite...